

**Fédération des Entreprises du Congo a.s.b.l.
(FEC)**

Rapport du Commissaire aux comptes

**Etats financiers annuels
Exercice clos le 31 décembre 2011**

Ernst & Young RDC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'attention des membres de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC)

Messieurs les Membres,

Nous avons effectué l'audit des états financiers exprimés en Francs Congolais (CDF) ci-joints de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) a.s.b.l., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, le tableau de formation du résultat et l'état des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour l'établissement des états financiers

La direction de la FEC est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux règles et principes comptables édictés par le Plan Comptable Général Congolais (PCGC), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de notre opinion avec réserve

Suivant les résolutions du Conseil d'administration, des experts ont été commis pour l'évaluation du patrimoine immobilier de la Fédération dans sept provinces. Les différents rapports d'évaluation font ressortir une valeur vénale de US\$ 9.016.531,03 des actifs immobiliers inventoriés (dont US\$ 4.384.698,45 de terrains).

Conformément aux principes comptables en vigueur (coût historique), seules les immobilisations n'existant pas dans les comptes au 31 décembre 2010, ont fait l'objet de correction dans les comptes de l'exercice 2011. Ainsi tel qu'indiqué dans la note 2, US\$ 940.975,32 de constructions (bâtiments et aménagements divers) et US\$ 4.384.698,45 de terrains ont été inscrits dans les actifs de la FEC au 31 décembre 2011, soit un total de US\$ 5.325.673,77 (environ CDF 4,873 milliards).

Bien que ces corrections nous paraissent justifiées car mettant en évidence le patrimoine réel de la Fédération, une contre-expertise des évaluations réalisées aurait donné une assurance complémentaire sur la valeur de ces actifs.

Opinion avec réserve

A notre avis, sous réserve de l'impact éventuel de la contre-expertise telle que décrite dans le paragraphe précédent, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Fédération des Entreprises du Congo a.s.b.l. au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et principes comptables édictés par le Plan Comptable Général Congolais (PCGC).

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 10 des annexes qui expose un changement sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

ERNST & YOUNG RDC



ERNST & YOUNG
Immeuble Les Palmiers 3è Etage
9 Avenue du Port / Gombe-Kinshasa
Tél.: (243) 999 30 68 68 - Fax: (243) 991 40 31 88
E-mail: ey.drc@cd.ey.com
www.ey.com/afrique/francophone
République Démocratique du Congo
Ludovic NGATSE
Associé - Gérant

Kinshasa, le 18 juin 2012.



FEC - Etats financiers au 31/12/2011

FEC



ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2011

FEDERATION DES ENTREPRISES DU CONGO
"FEC"
BILAN AU 31 DECEMBRE 2011
(Exprimé en Franc Congolais)

ACTIF	Notes	2011	2010
VALEURS IMMOBILISEES			
Immobilisation corporelles nettes	1	4 614 680 505	222 835 123
Immobilisation en cours		487 716 791	15 257 357
Caution et titres		1 597 755	1 597 755
		<hr/>	<hr/>
		5 103 995 046	239 690 235
		<hr/>	<hr/>
VALEURS REALISABLES			
Membres	2	333 413 862	300 755 980
Personnel		21 769 608	32 421 347
Débiteurs divers	3	94 382 250	93 866 500
Régularisation de l'actif		2 891 710	14 266 710
		<hr/>	<hr/>
		452 457 430	441 310 537
		<hr/>	<hr/>
VALEURS DISPONIBLES			
Banques		52 737 583	53 394 079
Caisses		13 898 386	16 097 636
		<hr/>	<hr/>
		66 635 969	69 491 715
		<hr/>	<hr/>
TOTAL ACTIF		5 623 088 450	750 492 487

FEDERATION DES ENTREPRISES DU CONGO
"FEC"
BILAN AU 31 DECEMBRE 2011
(Exprimé en Franc Congolais)

PASSIF	Notes	2011	2010
FONDS PROPRES			
Capital		2	2
Report à nouveau		3 659 084 207	-112 015 763
Résultat de l'exercice		22 919 976	81 521 664
Plus-value de réévaluation	4	211 567 457	184 743 436
		3 893 571 642	154 249 339
EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME			
Subvention d'équipement	5	864 428 727	23 252 509
Emprunts et dettes à moyen terme		7 238 801	78 324 301
Provisions		-	11 893 762
		871 667 528	113 470 572
DETTES A COURT TERME			
Fournisseurs	6	1 580 600	1 966 082
Personnel	7	117 142 114	109 939 268
Etat		11 845 438	9 586 374
Créditeurs divers	8	154 115 632	160 947 262
Régularisation du passif	9	510 500 774	200 289 381
Banque (découvert)		41 115 831	44 209
Emprunt Ecobank		21 548 890	-
		857 849 280	482 772 576
TOTAL PASSIF		5 623 088 450	750 492 487

FEDERATION DES ENTREPRISES DU CONGO
 "FEC"
 TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOTURE
 AU 31 DECEMBRE 2011
 (Exprimé en Francs Congolais)

	Notes	2011	2010
Services et productions vendues	10	2 102 168 573	1 822 243 938
Travaux faits par l'entreprise		3 096 335	9 061 325
Matières et fournitures consommées	11	-111 500 949	-126 110 774
Transports consommés	12	-73 719 776	-65 748 493
Autres services consommés	13	-356 273 097	-333 447 854
		<hr/>	<hr/>
Valeur ajoutée		1 563 771 086	1 305 998 142
		<hr/>	<hr/>
Produits ou profits divers	14	58 096 400	101 249 983
Subvention d'exploitation		4 500 000	
Charges ou pertes diverses	15	-375 798 147	-201 286 024
Charges du personnel		-1 158 989 960	-1 063 427 025
Intérêts payés		-7 422 394	-15 809 100
		<hr/>	<hr/>
Résultat brut d'exploitation		84 156 985	126 725 976
		<hr/>	<hr/>
Dotations aux amortissements		-78 549 113	-37 416 855
Résultat sur cession d'immobilisés		859 500	-7 787 457
Reprises sur provisions		16 452 604	0
		<hr/>	<hr/>
Résultat net avant impôt s/bénéfice		22 919 976	81 521 664
		<hr/>	<hr/>
Résultat net de l'exercice		22 919 976	81 521 664

FEDERATION DES ENTREPRISES DU CONGO
"FEC"
ETAT DES MOUVEMENTS DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE CLOTURE
AU 31 DECEMBRE 2011
(Exprimé en Franc Congolais)

	2011	2010
Résultat de l'exercice	22 919 976	81 521 664
Eléments de conciliation entre le résultat de l'exercice et les sources de fonds provenant de l'exploitation:		
Dotations aux amortissements	39 705 043	37 416 855
Reprise Provision	-11 893 762	32 559 035
Correction chiffre d'affaire 2011	-322 420 775	-
Diminutions/(Augmentation) des valeurs réalisables	- 11 146 893	-160 197 706
Diminutions/(Augmentation) des dettes à court terme	375 076 706	99 776 471
Cash flow généré par les activités d'exploitation	92 240 295	25 958 249
Fonds générés (utilisés) par les activités d'exploitation		
Acquisitions d'immobilisés	-19 451 700	-26 237 840
Augmentation (Diminution) des immo en cours	-	1 210 000
Déclassement immobilisations	-	8 403 448
Fonds utilisés pour les investissements	-19 451 700	-16 624 392
Fonds générés (utilisés) pour les activités de financement		
Augmentation des Dettes à moyen terme	-71 085 500	-8 861 500
Augmentation/(Diminution) subvention d'équipement	4 558 842	-4 948 411
Fonds générés pour les activités de financement	-75 085 500	-13 809 911
Total des fonds générés par les activités de la société	-2 855 747	-4 476 054
Espèces et actifs valant espèces au 1 er janvier	69 491 716	73 967 769
Espèces et actifs valant espèces au 31 décembre	66 635 969	69 491 715

Les notes 1 à 15 font partie intégrante de ces états financiers

PRESENTATION DE LA FEC

La Fédération des Entreprises du Congo, A.s.b.l. (FEC) a été créée en 1972 et est régie par les dispositions de l'Ordonnance Loi n°72/028 du 27 juillet 1972.

La Fédération a pour objectif d'assumer les fonctions de Chambre de commerce, d'industrie, de métiers et d'agriculture ainsi que d'organisation professionnelle des employés. Elle est notamment chargée de :

- Promouvoir les intérêts des entreprises de différents secteurs d'activités économiques, sociales et scientifiques, en harmonie avec le bien commun ;
- Représenter auprès des pouvoirs publics, des organismes nationaux, étrangers et internationaux, les activités industrielles, agricoles, commerciales, sociales, artisanales ainsi que les employeurs ;
- Conseiller les entreprises dans l'interprétation des dispositions légales et réglementaires tant nationales qu'étrangères, collecter et diffuser celles-ci parmi les membres ;
- Orienter les membres en conflit vers un centre d'arbitrage et de conciliation pour le règlement de leurs différends.

La Fédération tire ses ressources principales des cotisations que lui versent ses membres, du produit de la vente des publications et des manifestations commerciales promotionnelles et autres initiées par elle, ainsi que la rémunération des services fournis à un membre ou à un tiers. Elle peut, avec l'accord du Conseil d'Administration, recevoir dons et legs.

METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables retenues pour la présentation des états financiers de la FEC sont décrites ci-après :

Principe de base

Les livres de comptes et les états financiers sont présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général Congolais (PCGC).

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, celle-ci étant modifiée pour tenir compte de la réévaluation des immobilisations corporelles.

Transactions en devises étrangères

Les transactions en monnaie étrangères effectuées par la Fédération sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes de change provenant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat. Les soldes de ces actifs et passifs au 31 décembre sont convertis au taux de change de clôture.

Cotisations des membres et reconnaissance des revenus

Les cotisations des membres sont constatées au niveau de la comptabilité lors de la facturation ou de l'établissement de la note de débit. Les cotisations confèrent le titre d'adhérent aux membres sur une période de douze (12) mois.

Contrairement aux exercices précédents, les cotisations facturées en 2011 sont étalées sur toute la durée de jouissance du statut des membres – adhérents (12 mois). Ainsi, les revenus de l'exercice sont évalués au prorata de la période de jouissance du droit des membres relative à l'exercice en cours. Les revenus couvrant la période de l'exercice suivant sont considérés comme des prestations facturées d'avance et exclus des revenus de la période.

Provision pour dépréciation des créances – adhérents

Les créances sur les membres constatées lors de la facturation des cotisations sont dépréciées selon leur ancienneté aux conditions suivantes :

Moins d'un an	Pas de provision (créance saine)
De 12 à 18 mois	Dépréciation au taux de 50%
De 18 mois à 2 ans	Dépréciation au taux de 75%
Plus de 2 ans	Dépréciation au taux de 100%

Les créances datant de plus de trois (3) ans à la clôture de l'exercice sont considérées comme des créances irrécouvrables et passer en compte de pertes et de profits. Ces créances irrécouvrables font l'objet d'un inventaire soumis à l'approbation du Vice-président en charge des Finances de la Fédération. Le détail est également présenté au Conseil d'administration.

Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Chaque année, conformément à l'Ordonnance -Loi n°89/017 du 18 février 1989, les immobilisations sont réévaluées par l'application des coefficients fixés annuellement par le Ministère des Finances. Les augmentations de la valeur comptable liées aux réévaluations sont créditées dans le compte « Plus-value de réévaluation ». Conformément à l'Arrêté Ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998, la plus-value dégagée est transférable au capital à parti de l'exercice 1997.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur une base linéaire selon la durée d'utilisation estimée des biens. Suivant l'Ordonnance –Loi n°87-17 du 18 février 1989 autorisant la réévaluation de l'actif d'immobilisé des entreprises, les amortissements sont calculés et comptabilisés sur base des valeurs réévaluées.

Les durées d'utilisations estimées sont les suivantes :

Immeubles	25 ans
Equipements ; Matériels et Mobiliers	10 ans
Matériels Roulant et informatique	4 ans

NOTES EXPLICATIVES

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2011 la valeur nette comptable des immobilisations corporelles s'élève à CDF 5 5 102 397 297 et se décompose comme suit :

	Terrains	Immeubles	Matériels et mob.de bur.	Matériels et mob. d'habit.	Matériel roulant	TOTAL
Valeurs brutes						
Au 1er Janvier 2011		11 671 005 920	470 692 571	10 391 091	1 969 500	12 154 059 082
Acquisition 2011		0	19 451 700	0	0	19 451 700
Réévaluation 2011		631 503 184	42 070 996	556 707	104 000	674 234 887
Correction – expertise immo	4 011 999 081	860 992 416				4 872 991 497
Au 31 décembre 2011	4 011 999 081	13 163 501 521	532 215 267	10 947 798	2 073 500	17 720 737 166
Amortissements cumulés						
Au 1er janvier 2011		11 590 400 953	330 476 509	8 376 998	1 969 500	11 931 223 960
Dotation 2011		11 666 898	27 655 194	382 951	0	39 705 043
Réévaluation		622 843 280	23 994 489	469 098	104 000	647 410 867
Au 31 décembre 2011	0	12 224 911 131	382 126 192	9 229 047	2 073 500	12 618 339 870
Valeur nette						
Au 31 décembre 2011	4 011 999 081	938 590 390	150 089 075	1 718 751	0	5 102 397 296
Au 31 décembre 2010	0	80 604 967	140 216 063	2 014 093	0	222 835 123

Suite aux réserves formulées par les commissaires aux comptes précédents, la FEC a procédé, postérieurement à la clôture de l'exercice 2011, à un inventaire physique et à une évaluation de son patrimoine immobilier non pris en compte dans ses états financiers antérieurs.

Pour cette mission, des experts immobiliers ont été commis pour l'évaluation des constructions et des terrains de la Fédération dans sept provinces (Kinshasa, Bas-Congo, Kasaï Oriental, Kasaï Occidental, Province Oriental, Province Occidental et Province de l'Equateur). Les différents rapports d'expertise font ressortir une valeur vénale d'US\$ 9.016.531,03 du patrimoine immobilier inventorié (dont US\$ 4.384.698,45 de terrains).

Conformément aux principes comptables en vigueur (coût historique), seules les immobilisations n'existant pas dans les comptes au 31 décembre 2010 ont fait l'objet de correction dans les comptes de l'exercice 2011. Par conséquent, US\$ 940.975,32 de constructions (bâtiments et aménagements divers) et US\$ 4.384.698,45 de terrains ont été inscrits dans les actifs de la FEC au 31 décembre 2012, soit un total de 5.673.428,45 (environ CDF 5,191 milliards).

Les biens amortissables ont été enregistrés en contrepartie du compte de subventions d'investissements et les terrains dans le compte de report à nouveau (correction d'erreurs antérieures).

NOTE 2 : MEMBRES

	2011	2010
Grands cotisants (USD 15000)	44 835 000	18 200 000
Entreprises (USD 3000-14999)	33 603 375	17 745 000
Société 1 (USD 1500-2999)	46 665 000	30 871 750
Société 2 (USD 1000-1499)	44 377 500	27 656 000
PME (USD 500 - 1249)	50 233 500	36 350 500
Membres Lubumbashi	99 932 887	124 708 980
Membres Bas Congo	7 949 520	45 223 750
Membres Nord Kivu	30 158 400	0
Membres Sud Kivu	14 502 750	0
Total	372 257 932	300 755 980
Provisions pour dépréciation	-38 844 070	-
Total valeurs nettes	333 413 862	300 755 980

Avec le changement d'estimation sur l'évaluation des créances en 2011 tel qu'indiqué en supra dans les règles et méthodes comptables relative à la politique de dépréciation des créances, une provision pour dépréciation de CDF 38.844.070 a été comptabilisée au 31 décembre 2011. Cette provision est calculée sur les créances âgées de plus d'un an, reclassées dans le compte de créances douteuses pour CDF 48 888 195.

NOTE 3 : DEBITEURS DIVERS

Ce poste enregistre essentiellement les cotisations spéciales en espèces collectées en faveur des victimes de SANGE d'un montant total de USD 103 150 soit CDF 92 835 000.

NOTE 4 : PLUS-VALUE DE REEVALUATION

	2011	2010
Solde au 1er janvier	184 743 436	177 876 944
Plus-value de l'exercice	26 824 021	6 866 492
Total	211 567 457	184 743 436

NOTE 5 : SUBVENTION D'EQUIPEMENT

	20111	2010
Projet Tecsalt Mbuyi-Mayi	0	464 225
Subvention diplomatie préventive	1 528 159	2 292 238
Subvention CASPOF	9 384 288	11 016 338
Subvention AMADE	1 154 523	1 341 743
Subvention Immeuble FEC Mbuyi mayi	5 451 072	6 813 840
Subvention FEC Matadi	1 175 625	1 324 125
Subvention Résidence Lubumbashi	253 226 250	0
Subvention siège Matadi	115 739 825	0
Subvention siège Kisangani	320 250 000	0
Subvention siège Ituri	88 979 175	0
Subvention siège Aru	24 339 000	0
Subvention siège Ariwara	34 050 810	0
Subvention siège Mambasa	9 150 000	0
Total	864 428 727	23 252 509

La hausse de ce poste s'explique par la correction des comptes de la Fédération suite à la mission d'inventaire physique et d'évaluation de son patrimoine immobilier en 2011. Ainsi, les actifs immobiliers amortissables (constructions, aménagements divers) sont inscrits à l'actif du bilan par la contrepartie des comptes de subventions d'équipement (voir note 1 sur les immobilisations).

NOTE 6 : FOURNISSEURS

	2 011	2010
Standard Télécom	1 154 600	418 600
Carrigrès	426 000	1 547 482
Total	1 580 600	1 966 082

NOTE 7 : PERSONNEL

	2 011	2010
Salaires à payer	117 142 114	109 939 268
Total	117 142 114	109 939 268

NOTE 8 : CREDITEURS DIVERS

	2 011	2010
Emoluments	6 270 678	7 674 212
Décompte final	37 776 690	42 364 081
INSS	3 962 119	3 744 639
Commission Juridique FEC	7 503 000	-
Hôpital de référence de SANGE	94 382 250	93 866 500
Mr Ndeke	4 220 895	13 297 830
Total	154 115 632	160 947 262

NOTE 9 : REGULARISATION DU PASSIF

	2 011	2010
Bat congo	13 500 000	-
Biac	12 750 000	13 500 000
Bralima	12 750 000	13 650 000
Bracongo	13 200 000	13 628 100
Celtel congo	-	13 650 000
Beltexco	13 500 000	13 650 000
Congo futur	13 200 000	-
Kwilu ngongo	2 550 000	-
Marsavco	-	13 650 000
Oasis	13 500 000	13 650 000
Orgaman	12 750 000	13 650 000
Perenco	13 500 000	13 650 000
Socimex	0	13 650 000
Sep Congo	12 750 000	13 650 000
Vodacom	-	13 650 000
Projet ACESS	15 820 200	-
Virements internes	2 654 840	-
Régularisation passives	-	7 658 300
Cotisations reçues d'avance	358 075 734	29 153 100
Total	510 500 774	200 439 500

NOTE 10 : SERVICES ET PRODUCTIONS VENDUS

	2 011	2010
Cotisation Ordinaires	1 870 179 254	1 614 522 533
Autres cotisations	62 574 450	47 189 365
Recettes séminaires et colloques	38 938 869	77 652 126
Recettes annuaires	460 000	57 500
Divers services et productions vendus	13 034 560	26 047 414
Services rendus, dette publique intérieure	46 000 000	-
Recettes location salle	22 834 200	12 104 050
Autres recettes	48 147 240	44 670 950
Total	2 102 168 573	1 822 243 938

Changement de règle comptable

Au cours des exercices antérieurs, les cotisations des membres étaient considérées comme des revenus de la période au cours de laquelle les factures sont émises. Les membres étaient systématiquement facturés à la date d'anniversaire de leur premier paiement.

Conformément aux règles de gestion en vigueur, les cotisations annuelles couvrent une période de douze (12) mois au cours de laquelle les adhérents jouissent de leur statut de membres. Ainsi, une cotisation versée en cours d'année confère le titre de membre sur une période couvrant deux exercices.

En vue de corriger le rattachement des revenus au droit des adhérents, les cotisations facturées en 2011 ont été étalées au prorata temporis de la période de droit de jouissance du titre de membre (voir la reconnaissance des revenus dans les règles et méthodes comptables). Il s'agit donc d'un changement de règle comptable justifié permettant d'améliorer la qualité de l'information financière.

Avec ce changement de méthode, des revenus d'un montant de CDF 358.075.734 portant sur la période 2012 ont été déduits de la facturation 2011 et ont été enregistrés dans le compte « chiffre d'affaires comptabilisé d'avance ». Il en est de même pour une partie de la facturation 2010 se rapportant à l'exercice 2011. Une correction dans les capitaux propres (report à nouveau) pour CDF 322.420.775 a été effectuée au titre des revenus 2011 facturés en 2010.

NOTE 11 : MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMEES

	2 011	2010
Produits, matériels et matières d'entretien	6 303 941	11 535 977
Fournitures de bureau	48 819 150	61 649 924
Petit matériel	3 828 680	3 507 550
Frais et fournitures sociaux	17 394 836	13 702 889
Combustibles, carburant et lubrifiant	17 077 665	21 768 949
Electricité	13 673 074	11 363 139
Eau	4 403 603	2 582 346
Total	111 500 949	126 110 774

NOTE 12 : TRANSPORT CONSOMMES

	2 011	2010
Transport aérien	20 367 388	13 650 400
Frais de taxi	52 833 088	52 098 093
Autres	519 300	-
Total	73 719 776	65 748 493

NOTE 13 : AUTRES SERVICES CONSOMMES

	2 011	2010
Frais de télécommunication	54 964 043	64 451 901
Hôtel restaurant café	2 793 700	3 546 520
Honoraires	1 980 000	6 959 000
Frais photocopies	14 822 170	9 192 132
Frais loyers de bureau	11 548 500	18 437 775
Frais bancaires	12 650 250	13 532 020
Entretien et réparation installations	32 556 812	49 964 325
Emoluments	110 703 795	97 798 206
Insertions communiqués et publicités	32 926 180	44 637 610
Autres services	76 979 477	20 712 565
Location voitures	4 348 170	4 215 800
Total	356 273 097	333 447 854

NOTE 14 : PRODUITS OU PROFITS DIVERS

	2 011	2010
Revenus locatifs	14 042 200	4 253 000
Profits divers	24 405 556	40 574 655
Profits de change	19 121 544	18 949 309
Location Salle	527 100	-
Total	58 096 400	63 776 964

NOTE 15 : CHARGES ET PERTES DIVERSES

	2 011	2010
Frais de représentation	34 227 400	38 282 935
Prime de représentation	7 973 500	6 338 500
Différence de change	15 379 107	-
Créances irrécouvrables	177 339 293	16 528 500
Frais de mission	41 743 000	39 756 550
Frais divers	19 696 895	35 267 326
Amendes et pénalités	190 200	1 779 521
Perte exceptionnelle	-	4 636 525
Frais de Voyage	14 259 705	9 307 501
Cotisation séminaires et colloque	4 181 400	13 698 000
Autres charges diverses	60 807 648	35 690 666
Total	375 798 148	201 286 024